

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 17

Séance du 02 octobre 2000

sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 14 (+ 1 pouvoir)

MM. LOGEL, HAAS, WITTMER, Mme WEISS, MM. SCHLOSSER, SIBLER,
Mme CABIROL, MM. PREVOT, MEYER-KUHN, GOETZ, ISEL, WINLING,
RUSTENHOLZ, WEISBECKER.

Absents : MM. BABILON, NEUHARD, ATZENHOFFER, -excusés-

M. NEUHARD avait donné pouvoir à M. LOGEL.

DEL. N° 54/2000

OBJET : PRÉSENTATION ET APPROBATION DE LA PROGRAMMATION 2000 DU CONTRAT D'OBJECTIFS

Le Président rappelle au Bureau que la Communauté de Communes avait signé un contrat d'objectifs avec l'Etat, la Région et le Conseil Général. Ce contrat arrivait à échéance en 1999. Dans le cadre des dispositions arrêtées dans le nouveau contrat de plan et dans l'attente de l'élaboration d'un nouveau contrat d'objectifs pour la période 2000 – 2006, le Conseil Général assure la poursuite de son soutien financier pour les opérations de l'année 2000.

Le programme 2000 présenté par la Communauté de Communes porte sur les points suivants : poste de l'agent de développement généraliste, poste d'agent de développement touristique (1^{er} trimestre 2000), réalisation d'une étude de faisabilité d'un camping résidentiel à Pechelbronn, réalisation d'un sentier d'interprétation (Communauté de Communes du Pays de Pechelbronn), réalisation d'une étude de besoins en matière de services aux seniors et aux personnes à mobilité réduite, salon du sport 2000, actions de partenariat Collège – Communauté de Communes, transports pour activités, formation de cadres associatifs, école de musique intercommunale, banque de matériel associative, réalisation d'un diagnostic touristique stratégique de la station thermale, révision du plan de développement, étude de réalisation d'un itinéraire cyclable Forstheim, Laubach, Eschbach, Hégeney, Morsbronn-les-Bains.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le programme 2000 du contrat d'objectifs***
- de charger le Président de solliciter les concours financiers correspondants auprès du Conseil Général du Bas-Rhin et des autres partenaires financeurs du programme***
- d'autoriser le Président à signer les conventions y relatives avec le Conseil Général du Bas-Rhin et les autres partenaires financeurs du programme***



Pour copie conforme

DURRENBACH, le 03 octobre 2000

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,